

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 26 SEP. 2014

modifiant l'arrêté du 3 mars 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2012-230 du 16 février 2012 portant statut particulier du corps des techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 5 mai 1992 modifié fixant la liste des métiers et des spécialités dans lesquels exercent les techniciens d'art ;

Vu l'arrêté du 2 septembre 2013 fixant les modalités d'organisation et la nature des épreuves des examens professionnels pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure et au grade de technicien(ne) d'art de classe exceptionnelle du ministère chargé de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 28 novembre 2013 autorisant l'ouverture, au titre de l'année 2013, d'un examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

L'arrêté du 3 mars 2014 portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013, est modifié conformément à l'article 2 du présent arrêté.

Article 2

L'article 1er de l'arrêté du 3 mars 2014 susvisé est remplacé par :

- « Madame Aline CYMBLER, cheffe de travaux d'art, chargée de travaux muséographiques, établissement public du musée du Louvre est désignée en qualité de présidente du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien(ne) d'art de classe supérieure du ministère de la culture et de la communication, organisé au titre de l'année 2013.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Katleen ALBERTINI, technicienne d'art de classe exceptionnelle, artiste licier à l'atelier de savonnerie, manufacture des Gobelins, service à compétence nationale du Mobilier national ;

- Monsieur Eric DE MEYER, technicien d'art de classe exceptionnelle, responsable de l'atelier ébénisterie-restauration, établissement public du château, du musée et du domaine national de Versailles ;

- Monsieur Marc GACQUIERE, technicien d'art de classe exceptionnelle, restaurateur en arts graphiques et livres, service à compétence nationale des Archives Nationales de Pierrefitte-sur-Seine ;

- Monsieur Philippe LECLERCQ, technicien d'art de classe supérieure, conducteur de travaux, service des travaux muséographiques, établissement public du musée du Louvre ;

- Monsieur Jean-Philippe PIETE, chef de travaux d'art, céramiste grand coulage, établissement public de la cité de la céramique Sèvres et Limoges ;

- Madame Elvire SETRUK-MOLTO, technicienne d'art de classe exceptionnelle, responsable des achats et du suivi des équipements de reproduction et de conservation, service central du département de la conservation, établissement public de la bibliothèque nationale de France ;

- Marie-Christine VERNILLET, technicienne d'art de classe exceptionnelle, jardinière d'art, établissement public du centre des monuments nationaux ».

Article 3

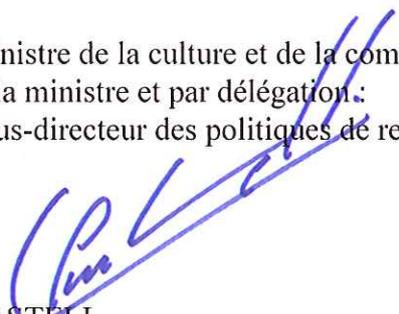
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la culture et de la communication.

Fait le 26 SEP. 2014

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

Le sous-directeur des politiques de ressources humaines et des relations sociales,


C. CASTELL